

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



Table des matières

PREAMBULE – CONTEXTE GENERAL	3
I- CONTEXTE MACROECONOMIQUE	4
II- Loi de finance 2025	8
III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	10
A- Les recettes de fonctionnement	10
B- Les charges de fonctionnement	17
C- Ressources Humaines : éléments relatifs à la rémunération du personnel et aux effectifs	28
D- Autofinancement de la commune	33
IV- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT	35
A- Programme d'investissement	35
B- Endettement et durée de désendettement	37
CONCLUSION	38

PREAMBULE – CONTEXTE GENERAL

Préalablement au vote du **Budget Primitif (BP)**, la réglementation prévoit la tenue d'un **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, qui a pour vocation de présenter aux membres du Conseil municipal les informations essentielles leur permettant d'appréhender les orientations budgétaires proposées pour mettre en œuvre l'action publique locale.

Le DOB s'appuie sur le présent **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)**, qui, conformément à l'article D2312-3 du Code général des collectivités territoriales, comporte : les principaux éléments de contexte macroéconomique international et national (**I**) ; les principales mesures de la loi de finances pour 2025 (**II**) et enfin les orientations budgétaires locales faisant état des ressources et charges de fonctionnement, ainsi que les dépenses d'investissement et l'endettement (**III**).

Ce débat vise à préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

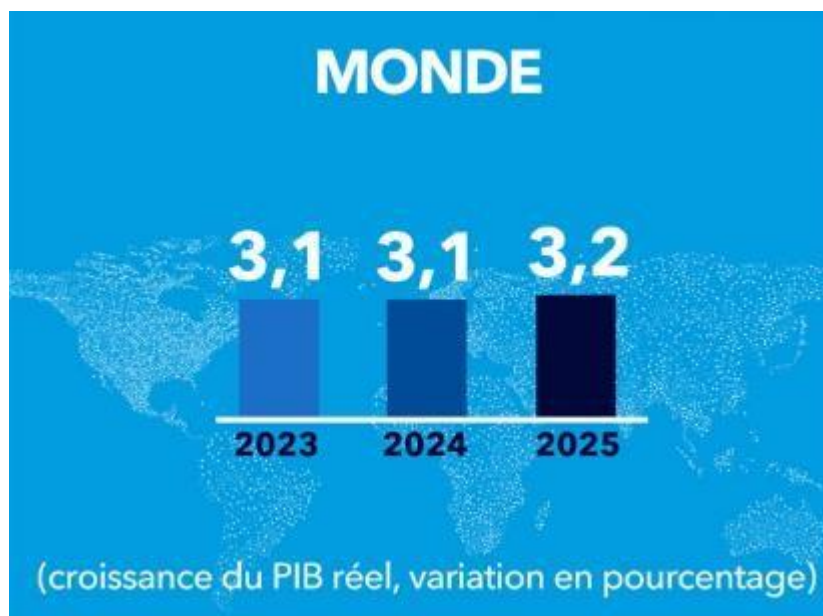
La loi de finances pour 2024 (art. 191) instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un « budget vert » présentant l'impact environnemental de leurs dépenses. Il sera obligatoirement présenté au compte administratif de l'année 2024.

Ainsi, sont exposées à travers ce rapport les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2025.

Ces hypothèses porteront également sur l'évolution de la fiscalité locale, sur la structure, la gestion et l'évolution de la dette ainsi que sur les informations relatives aux effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective de travail dans la commune.

I- CONTEXTE MACROECONOMIQUE

L'économie mondiale s'est poursuivie à un rythme légèrement supérieur aux attentes, malgré divers facteurs négatifs, dont la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et l'évolution du conflit au Moyen-Orient. La **croissance du PIB mondial** devrait s'établir à **3.2 % en 2024 et 2025**, soit des niveaux très proches du taux de 3.1 % enregistré en 2023.

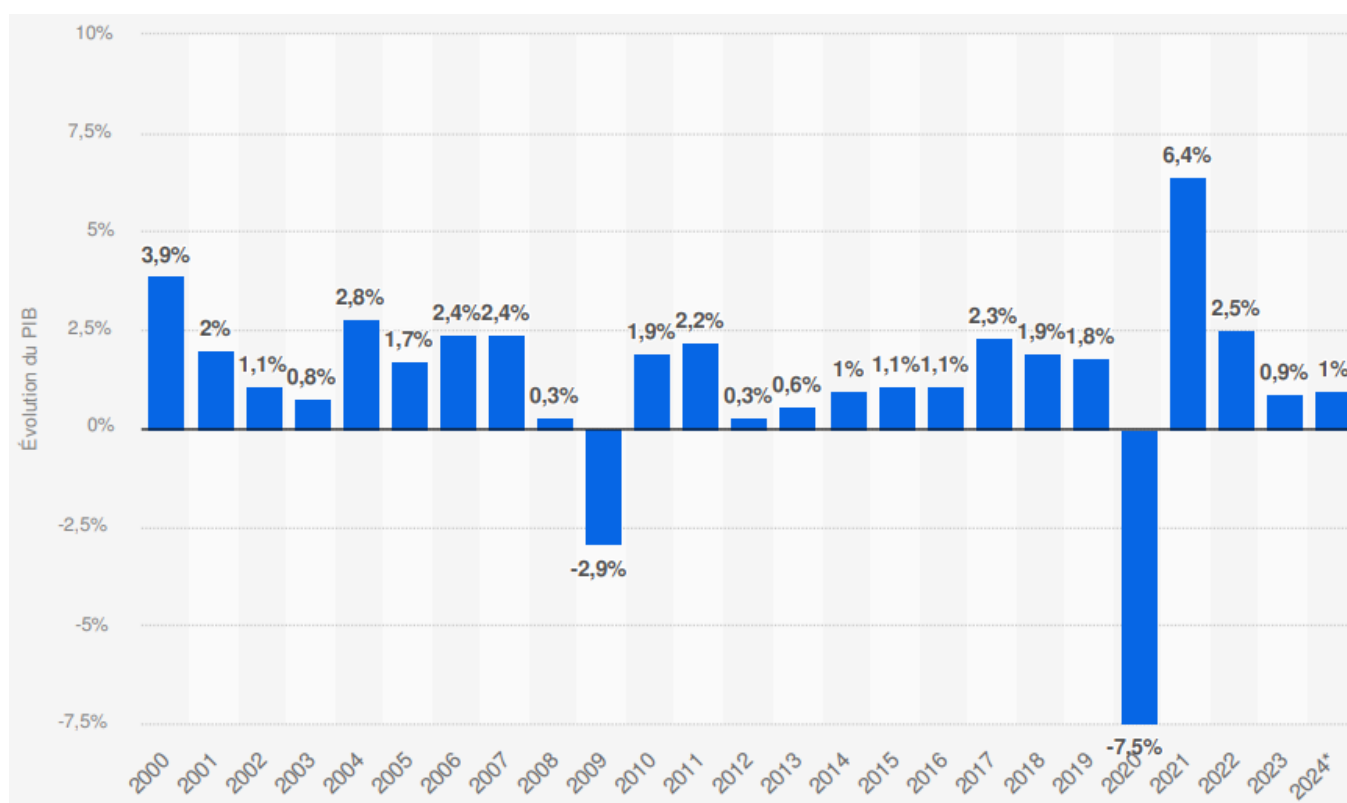


Source : IMF

L'inflation ralentit plus rapidement que prévu dans la plupart des régions, sous l'effet des mesures visant à résoudre les problèmes liés à l'offre et du resserrement des politiques monétaires. L'inflation globale au niveau mondial devrait tomber à **5,8 % en 2024 et à 4,4 % en 2025**, année pour laquelle les prévisions ont été revues à la baisse.

Eu égard au ralentissement de l'inflation et à une meilleure capacité des pays à absorber les effets d'un rééquilibrage budgétaire, il est d'actualité pour de nombreux pays de mettre l'accent sur l'assainissement des finances publiques afin de rétablir une capacité budgétaire à faire face aux chocs futurs, de dégager des recettes pour financer de nouvelles priorités de dépenses et de freiner la hausse de l'endettement public.

Sur le plan national, **la croissance du PIB** est projetée à environ **1,1 % pour 2024**. Cette croissance modeste est due à des taux d'intérêt élevés qui continuent de peser sur l'activité économique. Toutefois, la Banque de France prévoit une progression significative du PIB au troisième trimestre notamment due à l'impact transitoire des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.



Source : Insee; Les Échos; Ministère de l'Économie et des Finances / © Statista 2024

Ce graphique représente l'évolution annuelle du Produit Intérieur brut (PIB) en volume en France de 2000 à 2024. Après un fort impact sur le PIB français de la pandémie de Covid en 2020, le PIB de la France est reparti à la hausse à partir de 2021 mais son augmentation reste faible. Pour 2024, le gouvernement a ainsi revu à la baisse sa prévision d'une croissance de 1,4% en prévoyant finalement une croissance de seulement 1% pour l'année 2024.

Le contexte inflationniste en 2024 est marqué par une stabilisation par rapport aux pics observés en 2022 et 2023. L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis 3 ans : l'indice des prix à la consommation, calculé par l'Insee, est en effet tombé à **1,1 %, en septembre**, selon les premières estimations publiées le 15 octobre 2024. En juillet, il s'était établi à 2,3 %.



Source : Insee – information n°255 / paru le 15/10/2024

Cette tendance baissière a un impact certain sur les perspectives de diminution des taux d'intérêt de la Banque de France, facilitant ainsi l'accès à l'investissement immobilier.

Les prix de l'énergie ont, quant à eux, connu une volatilité marquée, influencés par une combinaison de facteurs géopolitiques et économiques. En effet, après des hausses significatives en 2022 et 2023, les prix ont affiché une tendance à la stabilisation. Sur l'année 2025, une baisse de 9% pourrait être observée malgré une augmentation prévisionnelle des taxes.

En dépit des perspectives de croissances économiques optimistes, les finances publiques font l'objet d'une grande attention, notamment au regard de la hausse du déficit public depuis ces dernières années.

La loi de finances pour 2025 a été promulguée le 14 février 2025 et publiée au Journal officiel le 15 février 2025. Voici quelques-unes des principales mesures fiscales qu'elle introduit :

Pour les particuliers :

- **Hausse du barème de l'impôt sur le revenu :**
Les tranches du barème augmentent de 1,8%
- **Dons aux organismes venant en aide aux personnes en difficulté :**
Les associations qui accompagnent les victimes de violence domestique deviennent éligibles à la réduction d'impôts pour dons
- **Défiscalisation des pourboires :**
Prolongation de l'exonération des pourboires de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu
- **Contribution différentielle sur les hauts revenus :**
Imposition minimale de 20% pour les revenus supérieurs à 250 000 €

Pour les entreprises :

- **Taxes exceptionnelles :**
Imposition supplémentaire sur les plus grandes entreprises pour contribuer à la réduction du déficit public

Environnement :

- **Renforcement du malus sur les véhicules polluants :** Augmentation progressive du "malus CO2" et du "malus masse"

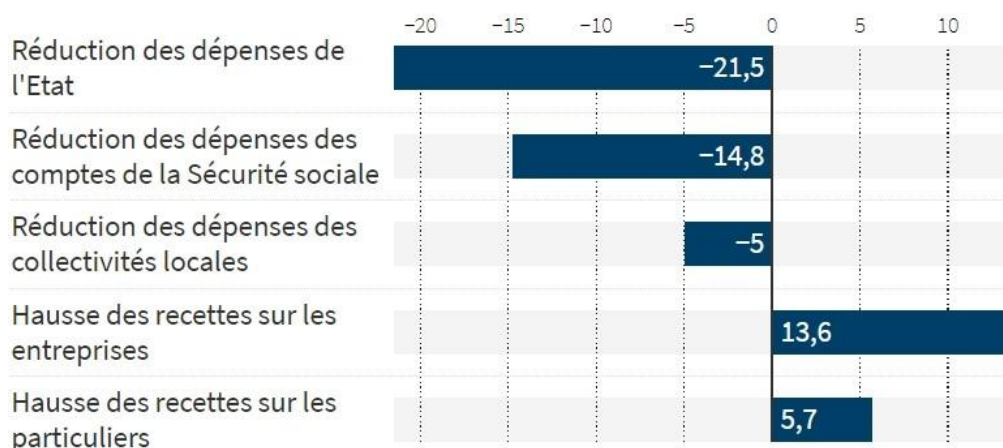
Objectifs budgétaires :

En effet, d'après les prévisions, **le déficit public** pourrait atteindre environ **7 % du PIB en 2025**. Le Gouvernement a donc décidé de prendre des mesures d'ampleur dès 2025 pour ramener le déficit à 5,4 % du PIB en 2025 et poursuivre une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029.

Pour ce faire, le projet de loi de finances 2025 prévoit des mesures de maîtrise budgétaire de **60,6Md €**, avec en détail :

- **41,3 Md€ de réduction des dépenses publiques** : dont 21,5 Md€ pour l'État, 14,8 Md€ pour la Sécurité sociale **ainsi qu'une contribution des collectivités locales de 5 milliards d'euros.**

- **19,3 milliards d'euros d'augmentation des recettes** via des contributions fiscales exceptionnelles, temporaires et ciblées.



II- Loi de finance 2025

Au cours des quatre dernières années, les collectivités ont été confrontées à diverses crises économiques, environnementales et sanitaires. Ces situations ont exigé une grande flexibilité budgétaire afin de garantir des réponses rapides pour assurer la continuité des services.

Depuis lors, elles ont dû s'adapter à une réduction de leur capacité financière, principalement en raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement et d'investissement liée à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie. Elles doivent également répondre à des besoins sociaux croissants sur les territoires et investir dans des projets de transition écologique, nécessitant des ressources financières importantes.

Dans ce contexte, la préparation budgétaire 2025 est placée sous le signe de la prudence. En effet, malgré une baisse de l'inflation, les prix contractualisés sur les deux dernières années ainsi que les différentes revalorisations salariales continuent d'impacter les dépenses de fonctionnement.

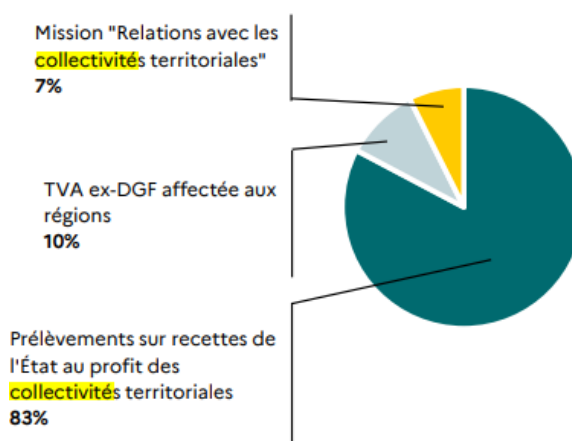
La contribution des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise du déficit public portera sur les mesures suivantes :

- **Mise en œuvre du Dilico**: Ce dispositif prévoit un prélèvement d'un milliard d'euros sur les recettes fiscales des collectivités territoriales, dont 500 millions d'euros pour le bloc local, répartis équitablement entre les communes et les intercommunalités.
- **Gel des montants sur la TVA** : Maintien du montant transféré de TVA aux collectivités sur 2025 au même niveau que 2024.
- **Diminution du taux du Fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** : le taux passerait de 16,4% à 14,8% à partir du 1^{er} janvier prochain. En outre, le PLF 2025 prévoit de « recentrer » ce dispositif sur les dépenses d'investissement, en supprimant les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, qui avaient été intégrées il y a quelques années.
- **Extinction du filet de sécurité 2023** qui constituait un soutien exceptionnel aux collectivités au regard de la hausse de l'inflation.
- **Réduction du budget alloué au fonds vert** : effectif depuis 2023, ce dispositif de 2,5Md€ destiné à financer des projets liés à la transition écologique dans les territoires, est ramené à 1Md€.
- **Relèvement de 3 points par an du taux CNRACL** : hausse de 4 points du taux de cotisation patronale à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)
- **Augmentation de la TICFE**

Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025 (en CP)

	LFI 2024	PLF 2025
Prélèvements sur recettes (hors mesures exceptionnelles)	44,66 Md€	44,19 Md€
Crédits du budget général (hors mesures exceptionnelles)	3,84 Md€	3,95 Md€
TVA des régions	5,27 Md€	5,27 Md€
Total des concours financiers (hors mesures exceptionnelles)	53,77 Md€	53,40 Md€

Répartition des crédits budgétaires



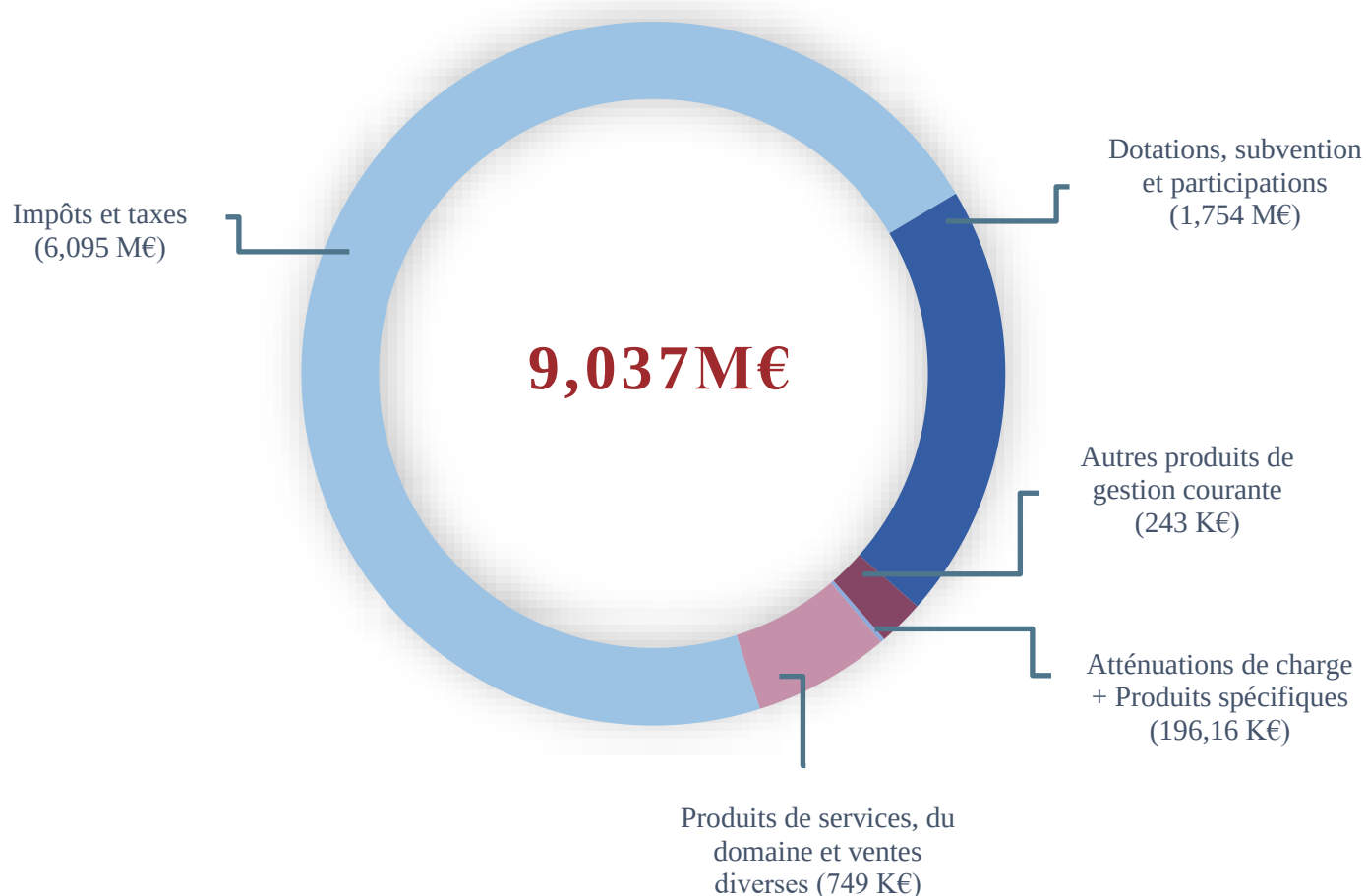
III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

A- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la commune sont prévues à **9,592** millions d'euros en 2025, marquant une hausse de 6,14% en comparaison au C.A 2024.

Au global, elles représentent une augmentation en valeur de **555 000€** grâce notamment aux ventes des terrains.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2024



Comme évoqué, sur l'année 2025, le projet de loi de finances prévoit un
« Mécanisme de précaution » en associant les collectivités à l'effort de redressement des comptes public

- Gel des recettes de TVA affectées aux collectivités ;
- Abaissement du taux de fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à 14,85 % et exclusion des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux. A titre informatif, sur l'année 2024, la commune a bénéficié de 5870 € au titre du FCTVA avec un reste à réaliser de 7009 €
- Les dotations (DGF et DSR) devraient être stables.

A.1 Evolution des contributions directes et de la fiscalité reçue par la commune :

Evolution des produits et charges réelles :

	2021	2022	2023	2024	2025
Produits réels de fct	7 653 973	7 691 611	8 205 422	8 841 582	9 401 000
Ressource fiscales	5 169 741	5 333 7560	5 701 913	6 095 699	6 205 000
Dotations et participations	1 614 410	1 820 189	1 671 965	1 754 077	1 754 000
Autres produits	869 822	758 362	831 544	991 806	1 442 000*
Charges de fonctionnement	7 521 022	7 536 313	7 101 947	7 278 577	7 709 188
Charges de personnel	4 519 340	4 837 481	4 817 115	4 758 425	5 105 188
Subventions participations	306 030	305 317	145 465	104 133	104 000
Autres charges réelles	2 695 652	2 393 515	2 139 367	2 416 019	2 500 000
Charges financières	135 355	149 219	177 481	198 494	200 000

*Vente de terrains à hauteur de 450 000€.

Produits réels de fonctionnement :

	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources Fiscales	5 177 258	5 332 413	5 811 034	6 095 699	6 205 000
Impôts locaux dont FGNGIR	4 130 385	4 268 868	4 750 430	5 264 399	5 330 000
Fiscalité reversée dont le FPIC	466 726	475 062	474 413	378 000	433 000
Reversement par le groupement	580 147	588 483	586 191	453 300	442 000
Autres impôts et taxes	572 630	593 630	477 070	248 493	224 000

Les impôts et taxes s'élèvent à 6,205 M€ enregistrant une hausse de +1,80% (+ 110 K€) par rapport au budget primitif 2024 et comprenant :

- La fiscalité directe locale - taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) - s'établit à 5,33 M€. Le projet de BP2025 sera construit sans hausse des taux d'imposition.
- Sur la commune, la part des locaux d'habitation représente 87% des produits de taxe foncière, les locaux professionnels représentent quant à eux 13%.
- L'attribution de compensation versée par le Communauté Commune du Val d'Essonne (CCVE) est en diminution et représente une recette de 140 K€ dans le budget primitif 2025, en lien avec le pacte fiscal consenti entre l'EPCI et ses communes membres.
- L'absence de nouveaux transferts de compétence.
- Depuis 2023, la Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) a été intégrée à la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE), mais la commune continue de percevoir les montants correspondants à 127 K€. Sur 2025, il est attendu une réduction de 15 % des tarifs réglementés de l'électricité, malgré une revalorisation de la TICFE.
- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) fait l'objet d'une révision pour améliorer son suivi et optimiser les revenus de la commune. (36 K€)
- Concernant les droits de mutation (DMTO), ces derniers continuent à baisser mais une reprise timide est amorcée, c'est pourquoi il est prévu, de nouveau, une prévision de l'ordre de 224 K€ comme en 2024.

Nature (Libellé)	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Contributions directes TH, TFB et TFNB	3 968 K€	4 503 K €	4 679 K€	4 872 K€
Attribution de compensation de l'EPCI	138 K€	145 K €	142 K€	140 K€
Taxe sur la consommation Finale d'électricité	145 K€	164 K€	127 K€	125 K€
Taxe locale sur la publicité extérieure	36 K	10 K	36 K€	36 K
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pub. foncière	360 K €	244 K€	224 K€	224 K€
TOTAL	4 647 K€	5 068 K€	5 208 K€	5 397K

A.2 Evolution des principales dotations et subventions perçues par la commune :

Les dotations et subventions versées par l'Etat représentent la majeure partie des recettes imputées à ce chapitre.

L'évolution globale sur les dotations et subventions reste stable.

- La Dotation Forfaitaire (DF) est l'une des plus anciennes composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Son montant dépend alors du potentiel fiscal, de la population ainsi que d'une valeur de point fixée tous les ans nationalement. La prévision de 2025 est de 302 K s'établit avec stagnation.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) se concentre sur deux éléments : une part principale visant à corriger les insuffisances de potentiel financier et une part majorée ayant pour but de réduire les écarts de potentiel fiscal relatifs aux produits issus de la suppression de la taxe professionnelle. Elle s'élèvera à 5,179 K€ et s'explique notamment par une diminution de la population et une croissance du potentiel financier par habitants plus forte que la moyenne.
- Concernant la participation du département de l'Essonne, Il est nécessaire de considérer les contraintes budgétaires auxquelles le département devra faire face en 2025, il est prévu une participation mesurée de fonctionnement de la part du Département.
- La Dotation de solidarité Rurale (DSR) est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants. La commune a bénéficié de 414 K€ en 2024. La prévision 2025 est identique
- Concernant les subventions de la CAF, elle s'élèvera à 432 K € en 2025 la prévision reste stable.

Nature (Libellé)				Projet Budget Primitif
	CA	CA	CA	
	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	325 K€	297 K€	302 K€	302 K€
Dotation de solidarité rurale (DSR)	320 K€	322 K€	414 K€	414 K€
Dotation nationale de péréquation (DNP)	5, 2€	0 €	5,2 K€	5,2 K€
Départements	22 K€	27 K€	0€	0€
Subventions de la CAF	580 €	556 K€	432 K€	432 K€
Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	360 K €	364 K€	404 K€	404 K€
Attribution du fonds départemental de la TP	125 K€	123 K€	15 K€	15 K€
Redevance des mines	42 K€	51 K€	50 K€	50 K€
TOTAL :	1 779 K€	1 740 K€	1 622 K€	1 622 K€

A.3 Evolution des autres recettes pour la commune :

Le chapitre 70 « produits des services » comporte l'ensemble des recettes facturées aux usagers dans le cadre du service public rendu.

La prévision 2025 présente une hausse des recettes à hauteur de 1.07%, soit +5 K€ notamment due à une hausse de la fréquentation de 2, 3% en restauration en 2025 couplée sur une année pleine de la refonte de la grille tarifaire.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » regroupe les produits financiers et exceptionnels (revenu des immeubles). Pas hausses significatives de prévu pour 2025.

Chapitre	CA 2024	Projet Budget Primitif 2025
Produits services, domaines et ventes diverses	748 913€	754 913€
Autres produits de gestion courante	242 893 €	243 000 €
Total	991 806 €	997 913€

B- Les charges de fonctionnement

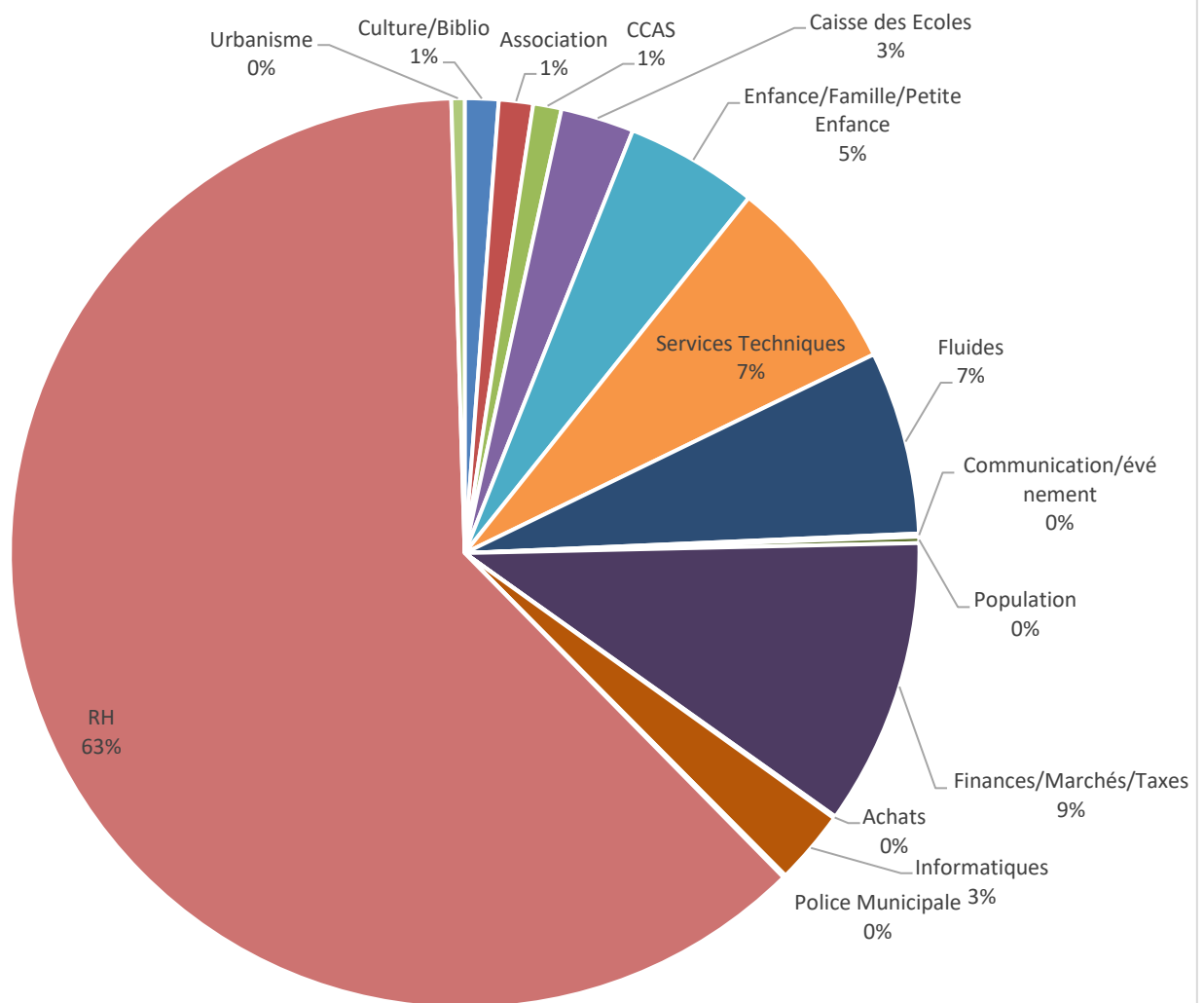
Les prévisions 2025 se veulent contenues dans le contexte incertain actuel. Une trajectoire avisée, se référant aux estimations de croissance, conduit nos dépenses à ne pas avoir d'augmentation globale vs le budget primitif 2024.

La masse salariale prend en compte les revalorisations successives avec un effet plein (la hausse du point d'indice, augmentation du SMIC...) ainsi qu'une nouvelle mesure présentée dans le PLFSS 2025 concernant l'accroissement des cotisations des employeurs territoriaux par une augmentation de 3 points de la CNRACL. Une nouvelle augmentation est également prévue en 2026 et 2027 (cf : page 31).

L'ensemble des dépenses de fonctionnement devrait se situer à hauteur de 7,90M€.

	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
Charges de fonctionnement	7 521 022	7 536 313	7 101 947	7 278 577	7 709 188
Charges de personnel	4 519 340	4 837 481	4 817 115	4 758 425	5 105 188
Subventions participations	306 030	305 317	145 465	104 133	104 000
Autres charges réelles	2 695 652	2 393 515	2 139 367	2 416 019	2 500 000
Charges financières	135 355	149 219	177 481	198 494	200 000

Dépenses par service



PETITE ENFANCE :

Crèche :

En 2025, notre crèche sera confrontée au départ à la retraite d'une assistante maternelle en juillet. Nous avons déjà initié le processus de recrutement pour assurer son remplacement. Cependant, il est important de noter que le nombre d'assistantes maternelles, tant au sein de notre crèche que dans le secteur privé, est en diminution constante. En effet, le nombre d'assistantes maternelles est passé de 308 900 en 2016 à 227 100 en 2023, selon l'Observatoire national de la petite enfance.

Cette tendance nous pousse à envisager des alternatives d'accueil pour permettre aux familles de concilier vie professionnelle et personnelle. Nous sommes de plus en plus sollicités pour des solutions d'accueil collectif, notamment en raison de la fermeture de crèches privées dans les environs, comme à Saint-Vrain et de la halte-garderie de Vert-le-Petit. Ainsi, nous repensons notre offre pour l'adapter aux besoins actuels des familles, en privilégiant des modes de garde collectifs.

La crèche se voit également contrainte de revoir les locaux d'accueil en raison des nouvelles directives gouvernementales sur la réglementation des bâtiments, et d'envisager la construction de nouveaux locaux.

Ces évolutions nous obligent à revoir nos locaux d'accueil et à envisager la construction de nouvelles infrastructures. Actuellement, un projet de construction modulaire est en cours d'élaboration pour répondre à ces exigences.

Pour l'année 2025, nous prévoyons diverses activités à destination des familles de la crèche, notamment des soirées débat animées par une psychologue, des sessions d'éveil musical pour les enfants et leurs parents, ainsi que des moments festifs en fin d'année scolaire et civile.

Relais Petite Enfance :

Dans le cadre de nos activités destinées aux assistantes maternelles indépendantes, nous mettons en place des sessions d'analyse de pratiques supervisées par une psychologue tout au long de l'année, afin de soutenir et enrichir leurs compétences professionnelles. Des ateliers de psychomotricité, animés en soirée par une psychomotricienne, sont également proposés aux assistantes maternelles et aux familles.

D'autres projets sont en cours, tels que des ateliers d'éveil musical en collaboration avec le conservatoire de Ballancourt, ainsi qu'un bal de fin d'année scolaire réunissant l'ensemble des assistantes maternelles de la municipalité. Toutes ces initiatives sont budgétisées et planifiées pour l'année 2025.

ENFANCE ET EDUCATION :

Malgré un contexte budgétaire contraint, la ville d'Itteville fait de l'éducation une priorité en maintenant un niveau de financement élevé pour garantir des conditions d'apprentissage optimales et un accompagnement de qualité aux élèves.

Consciente des besoins matériels et pédagogiques des établissements scolaires, la municipalité maintient le crédit de fonctionnement alloué par élève, soit :

- 40 € par élève en maternelle pour financer les fournitures éducatives, les jeux pédagogiques et le matériel nécessaire aux apprentissages précoces.
- 60 € par élève en élémentaire, afin de garantir aux enseignants et aux élèves des ressources adaptées aux programmes scolaires (manuels, supports numériques, matériels scientifiques et artistiques).

La ville d'Itteville maintient un budget dédié de 123 000 € à la Caisse des écoles. De plus, une enveloppe supplémentaire de 6 500 € a été consacrée au financement du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) entre 2022 et 2024, permettant un accompagnement renforcé des enfants ayant des besoins spécifiques en matière d'apprentissage.

La ville réaffirme son engagement envers la petite enfance et l'éducation en garantissant la présence d'une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) par classe. 10 ATSEM titulaires assurent un encadrement stable et de qualité aux enfants. 2 apprenties ATSEM viennent renforcer les équipes et bénéficient d'une formation professionnalisante pour assurer la relève.

Ce choix témoigne d'une volonté forte de la municipalité d'offrir aux enseignants un soutien indispensable pour assurer un accueil bienveillant et un suivi individualisé des enfants en maternelle.

La qualité de l'accueil périscolaire et des activités de loisirs repose sur des équipes compétentes et formées. La ville d'Itteville poursuit sa politique de formation continue des animateurs afin de :

- Développer des compétences adaptées aux besoins des enfants : gestion des groupes, animation d'activités éducatives et ludiques, accompagnement des enfants à besoins particuliers.
- Améliorer la qualité des temps périscolaires et extrascolaires en proposant des animations variées et innovantes.
- Favoriser la montée en compétences et l'évolution professionnelle des animateurs, garantissant ainsi une équipe stable et qualifiée.

À travers ces actions, la municipalité réaffirme son engagement en faveur d'une éducation de qualité, accessible à tous, et d'un accueil optimal pour les enfants, tant à l'école que dans les structures périscolaires et de loisirs.

JEUNESSE :

Le service jeunesse d'Itteville enregistre une fréquentation croissante de ses structures, avec une augmentation de 20 % pour l'Espace Animation Jeunesse (11-17 ans) entre 2023 et 2024. Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, un diagnostic partagé a été réalisé avec les services municipaux, l'Éducation nationale et d'autres partenaires.

Ce diagnostic vise à identifier des plans d'action pour les années à venir, notamment pour maintenir et développer la qualité du service et de l'offre d'accueil, soutenir la parentalité, améliorer l'accès aux services et renforcer l'accompagnement et l'inclusion de tous.

En collaboration avec le CCAS, des axes d'intervention seront programmés autour de la parentalité, de l'emploi et de l'insertion professionnelle, de la prévention santé, de l'accès aux droits (logement, démarches administratives, mobilité), des projets autonomes, de l'éveil à la culture numérique, ainsi que des échanges de pratiques et de savoirs entre pairs.

Conformément aux objectifs de la politique jeunesse de la collectivité, et dans une optique d'inclusivité et de développement personnel, des ateliers centrés sur la culture, le sport, l'éducation et l'engagement citoyen seront proposés. L'objectif est de permettre aux jeunes d'acquérir des compétences variées, de renforcer leur bien-être physique et mental, et de favoriser leur implication citoyenne.

SPORT ET VIE ASSOCIATIVE :

La Ville d'Itteville accorde une place essentielle au développement du sport et à la vitalité du tissu associatif local. Convaincue du rôle structurant du sport et des associations culturelles et caritatives, la municipalité met en œuvre un accompagnement adapté à chaque domaine pour favoriser l'épanouissement de ses habitants et renforcer le lien social.

Sport :

Des équipements et un soutien matériel adaptés aux besoins :

- Mise à disposition des infrastructures sportives : la ville met à disposition des associations et clubs locaux des équipements de qualité, adaptés aux différentes disciplines, en veillant à leur entretien et leur modernisation.
- Renouvellement du matériel : chaque année, un budget est alloué au remplacement du matériel sportif afin de garantir aux pratiquants des conditions optimales d'entraînement et de compétition.
- Soutien logistique lors des événements sportifs : la ville accompagne les clubs lors des compétitions et manifestations sportives en assurant une aide technique et organisationnelle (installation des infrastructures temporaires, prêt de matériel, etc.).

Un accompagnement financier :

- Réévaluation des subventions : la municipalité ajuste chaque année les aides financières accordées aux clubs sportifs en fonction de leur évolution, de leurs projets et de leur impact sur la population.

Le sport, un enjeu de santé publique et de cohésion sociale :

- Lutte contre la sédentarité et promotion du bien-être
- Transmission des valeurs du sport
- Soutien aux événements sportifs locaux

Associations culturelles et caritatives :

Un accompagnement financier et logistique :

- Subventions adaptées aux projets associatifs : la ville soutient financièrement les associations culturelles et caritatives en réévaluant les aides en fonction des besoins et des projets portés.
- Mise à disposition de salles et de matériel.
- Soutien aux événements culturels et caritatifs.

Un engagement pour le dynamisme culturel et la solidarité

- Promotion de la diversité culturelle : la municipalité valorise les initiatives permettant aux habitants de découvrir et de s'approprier différentes formes d'expression artistique (musique, théâtre, arts plastiques, danse etc.).
- Soutien aux actions caritatives et solidaires : la ville appuie les associations œuvrant dans le domaine de la solidarité, qu'il s'agisse d'aide alimentaire, d'accompagnement des personnes en difficulté ou de sensibilisation aux grandes causes.
- À travers cet engagement renforcé, la ville d'Itteville affirme sa volonté de soutenir le sport et la vie associative sous toutes ses formes, garantissant ainsi un cadre de vie dynamique et solidaire pour l'ensemble de ses habitants.

CULTURE ET EVENEMENTIEL :

En 2024, les manifestations culturelles d'Itteville ont connu un succès notable, notamment grâce à des événements culturels de qualité tels que des représentations théâtrales, des concerts, le festival "Au Sud du Nord", le cinéma en plein air lors des Estivals...

Pour 2025, la municipalité entend maintenir une programmation de qualité, malgré certaines contraintes budgétaires. Les objectifs principaux sont :

- Diversifier les publics : en proposant des événements variés susceptibles d'intéresser différentes tranches d'âge et centres d'intérêt.
- Rechercher de nouvelles sources de financement.
- Optimiser les ressources : en assurant une cohérence transversale entre les différents événements organisés par la ville.

Un travail interne a été initié pour améliorer la gestion financière des événements.

L'Espace culturel Georges Brassens continuera de jouer un rôle central dans la vie culturelle d'Itteville. Cet espace polyvalent accueille diverses manifestations, allant des expositions aux spectacles vivants.

La municipalité s'engage à informer régulièrement les habitants sur les événements à venir,

notamment via le site officiel de la ville et les réseaux sociaux. L'objectif est de favoriser une large participation et de renforcer le lien social au sein de la communauté ittevilloise.

COMMUNICATION :

Le service communication de la Ville d'Itteville poursuit son engagement en faveur d'une diffusion claire et accessible de l'information municipale, tout en améliorant la réactivité et la proximité avec les habitants. Malgré l'absence de bulletins municipaux et une hausse continue des coûts d'impression (+6 % en moyenne sur les quatre dernières années), la municipalité maintient un dispositif de communication efficace et diversifié :

- Site web de la ville : principal canal d'information, il centralise les démarches administratives, les comptes rendus des conseils municipaux et un espace d'actualités, garantissant aux Ittevillois un accès permanent aux informations locales.
- Panneaux lumineux d'information : répartis sur trois quartiers stratégiques, ces dispositifs diffusent en temps réel des annonces concernant les travaux, événements et alertes, assurant une communication dynamique et immédiate.
- Affichages urbains : en complément du numérique, des affiches sont disposées dans les lieux publics afin de toucher les administrés non connectés aux outils digitaux.
- Feuille d'information "La Bédouine" : face à l'absence de bulletin municipal, un support mensuel a été mis en place pour assurer une continuité d'information locale et renforcer le lien entre la municipalité et les habitants.
- Présence active sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram et Panneau Pocket sont mobilisés pour relayer les actualités municipales, répondre aux questions des citoyens et encourager leur participation aux initiatives locales.

POLE TECHNIQUE :

- La municipalité renforce ses infrastructures et adapte ses services aux défis environnementaux et économiques.
- La végétalisation des cours d'école : priorité à la création d'espaces plus verts pour améliorer le confort des enfants et mieux résister aux effets du changement climatique.
- Maîtrise des coûts énergétiques : malgré la forte volatilité des prix de l'énergie, les actions de sobriété engagées permettront une baisse des dépenses en eau et électricité en 2025, grâce aux contrats passés avec le SMOYS.
- Recherche active de financements : la Ville mobilise tous les dispositifs d'aides auprès de l'État, de la Région et du Département pour optimiser ses investissements.
- Aménagements urbains : de nouveaux aménagements des entrées de ville et de voies douces sont prévus en 2025, en coordination avec la CCVE, afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité des espaces publics. Avec cette approche globale et structurée, Itteville affirme

son ambition de moderniser ses infrastructures tout en inscrivant ses actions dans une démarche durable et responsable.

SERVICE POPULATION

Le Service Population de notre commune s'engage dans des initiatives visant à améliorer la qualité de ses services et la gestion de ses infrastructures funéraires.

Mise en place d'un guichet unique.

Le Service Population projette d'implémenter un guichet unique, une structure administrative centralisée regroupant la plupart des services offerts aux citoyens. Cette organisation vise à simplifier les démarches administratives en offrant un point d'accès unique pour diverses procédures, réduisant ainsi les délais et améliorant l'efficacité du service public.

Reprise de 72 concessions du cimetière sur 2 ans.

La commune prévoit la reprise de 72 concessions funéraires sur une période de deux ans. Cette démarche vise à maintenir le cimetière en bon état et à assurer une capacité d'accueil suffisante pour les défunts. En France, une concession funéraire est un droit d'occuper un terrain dans un cimetière pour y déposer le corps d'un défunt ou d'un groupe de défunts. Si une concession n'est pas entretenue ou renouvelée, la commune peut la reprendre après avoir informé les ayants droit et respecté certaines procédures légales. Ces actions témoignent de l'engagement du Service Population à améliorer l'accès aux services publics et à assurer une gestion efficace des infrastructures communales.

CCAS : Un engagement renforcé en faveur de l'action sociale :

Malgré un contexte budgétaire contraint, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Itteville a poursuivi ses actions en faveur des publics fragiles. Son rôle essentiel d'accompagnement, d'accès aux droits et de lutte contre l'exclusion s'est matérialisé par une intensification des interventions sociales et une consolidation des partenariats locaux.

Accompagnement des publics en difficulté :

- 1077 contacts avec plus de 300 foyers différents.
- 120 Dossiers d'accompagnement créés, dont 70 nécessitant plusieurs entretiens.
- Aides financières attribuées : 13 bons alimentaires (1 130 €), aides à l'énergie (300 €), 4 aides au loyer (720 €), et 5 bénéficiaires pour l'aide aux combustibles (3 058 €).
- 10 personnes domiciliées à la mairie pour assurer un accès aux démarches administratives.

Lutte contre la précarité et accès au logement :

- Participation aux commissions locales des loyers impayés (CLIL) et accompagnement des ménages en difficulté.
- 4 avis de concours de la force publique en 2024, avec un suivi actif des dossiers par le CCAS.
- Mise à disposition de logements transitoires : 6 bénéficiaires depuis leur création.
- 18 Demandes de logement enregistrées, avec 20 participations aux commissions d'attribution.

Accompagnement des seniors et solidarité intergénérationnelle :

- Portage de repas à domicile : 10 bénéficiaires en partenariat avec API Restauration et La Poste.
- Téléassistance : 13 nouveaux abonnés.
- Transport municipal : 8 à 10 personnes bénéficient d'un transport bihebdomadaire vers le centre commercial.
- Semaine Bleue : plusieurs ateliers intergénérationnels, dont peinture sur porcelaine, gym adaptée, et initiation au slam.
- Repas des seniors : 179 participants.

Actions de santé et prévention :

- Participation au forum santé et sensibilisation à la prévention des AVC.
- Octobre Rose : organisation d'une Color Run avec 325 inscriptions et 1 700 € collectés pour la recherche. Développement de la solidarité locale :
- Paniers solidaires : 125 paniers distribués à 14 familles en partenariat avec la CCVE et les Potagers du Télégraphe.
- Groupement de commande de bois de chauffage : 24 bénéficiaires en 2024.

Budget et ressources humaines pour 2025 :

La commune a prévu de verser 65 000 € de subvention, tout en optimisant l'utilisation des reliquats précédents.

Équipe du CCAS : 2 agents à temps plein. Embauche d'un agent à temps plein prévu courant 2025.

Le CCAS d'Itteville joue un rôle clé dans le soutien des habitants les plus vulnérables, tout en développant des initiatives locales de solidarité et de prévention. Pour 2025, l'objectif est de renforcer l'offre de services et d'optimiser les moyens alloués afin de répondre aux défis sociaux et économiques du territoire.

POLICE MUNICIPALE :

La Ville d'Itteville s'engage activement pour garantir la sécurité et la tranquillité publique de ses habitants grâce à l'action de sa Police Municipale (PM), composée d'un responsable de la Police Municipale et de deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Les agents de la PM assurent une présence quotidienne sur l'ensemble du territoire communal afin de :

- Prévenir et lutter contre les incivilités : contrôle du stationnement, lutte contre les nuisances sonores et les dépôts sauvages...
- Sécuriser les espaces publics et les établissements scolaires : surveillance aux abords des écoles et patrouilles régulières.
- Encadrer les événements et manifestations locales pour garantir leur bon déroulement.
- Assurer une coordination avec la Gendarmerie pour une meilleure efficacité des interventions.

La Ville a développé un Centre de Supervision Urbain (CSU) permettant une surveillance en temps réel grâce à un réseau de 70 caméras de vidéoprotection déployées sur l'ensemble de la commune.

Ce dispositif joue un rôle clé dans :

- La prévention des actes de délinquance et des incivilités.
- L'identification et l'élucidation des infractions, en collaboration avec les forces de l'ordre.
- Le renforcement du sentiment de sécurité des habitants, notamment dans les zones sensibles et les lieux publics.
- Dans une optique d'amélioration continue, la municipalité poursuit son engagement en faveur d'une sécurité de proximité efficace, en adaptant ses dispositifs aux besoins du territoire et en optimisant l'utilisation des technologies pour garantir un cadre de vie serein aux Ittevillois.

DEVELOPPEMENT DURABLE :

Engagée de longue date dans une politique de transition écologique, la ville d'Itteville intègre pleinement les enjeux environnementaux, énergétiques et de biodiversité dans l'ensemble de ses actions municipales.

- Optimisation de la consommation énergétique : Depuis l'hiver 2022/2023, un partenariat avec la société CRAM permet un suivi précis des régulations de chauffage, optimisant ainsi les consommations en fonction des usages des équipements municipaux.
- Modernisation de l'éclairage public : la couverture en LED de l'ensemble de la ville permet une réduction significative des consommations d'énergie. De plus, depuis 2023, l'éclairage public est éteint entre minuit et 5h du matin, favorisant la sobriété énergétique et la préservation de la biodiversité via la mise en place de trames noires.
- Développement des mobilités douces : la commune poursuit l'extension de ses infrastructures cyclables et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques en partenariat avec le SMOYS et dans le cadre du Plan Vélo de la CCVE.
- Promotion des énergies renouvelables : l'adhésion au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF) permet à la Ville de bénéficier d'une expertise pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Actions éducatives et sensibilisation :

- Encouragement aux loisirs de proximité (skate-park, city-stade, parc de la mairie) pour favoriser une approche écoresponsable des activités des jeunes.
- Participation au projet de Légumerie essonnienne du Département, visant à structurer les filières locales d'approvisionnement et à renforcer la qualité des repas scolaires.

- Sensibilisation des enfants à la consommation responsable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.
- Végétalisation des cours d'école : après la cour de l'école Jean Jaurès, la cour de l'école Paul Bert sera réaménagée en 2025 afin de réduire les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité et améliorer le partage des espaces de jeu.

Valorisation du patrimoine naturel :

Avec ses 12 km² de forêts et zones humides, Itteville bénéficie d'un cadre de vie remarquable.

La municipalité collabore avec le PNRGF pour la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale et participe à la redéfinition des trames écologiques en partenariat avec le SIARCE et le SIAJA.

Engagement dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : toutes ces actions s'inscrivent dans les orientations stratégiques de la CCVE pour une transition énergétique et environnementale ambitieuse.

C- Ressources Humaines : éléments relatifs à la rémunération du personnel et aux effectifs

La gestion des effectifs et de la masse salariale est une composante clé de la stratégie budgétaire.

En effet, en raison de son poids significatif dans le budget global, la rémunération des agents est non seulement une question de gestion financière mais aussi un levier essentiel afin d'optimiser les ressources humaines et valoriser les compétences au sein des équipes en vue de garantir la continuité et la qualité des services publics.

Cela nécessite une vision claire de la dynamique des effectifs, qui comprend à la fois les entrées et les sorties, les promotions, les mobilités internes, ainsi que les besoins nouveaux liés aux évolutions des missions et des compétences.

Mais au vu du contexte instable, les données permettant jusqu'alors de réaliser la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences contiennent de plus en plus de variables, notamment l'âge de départ à la retraite ou le salaire moyen des différents métiers territoriaux qui fluctue avec le marché du travail du moment.

Cette partie propose une analyse de la situation actuelle des effectifs, de leur évolution et de leur répartition.

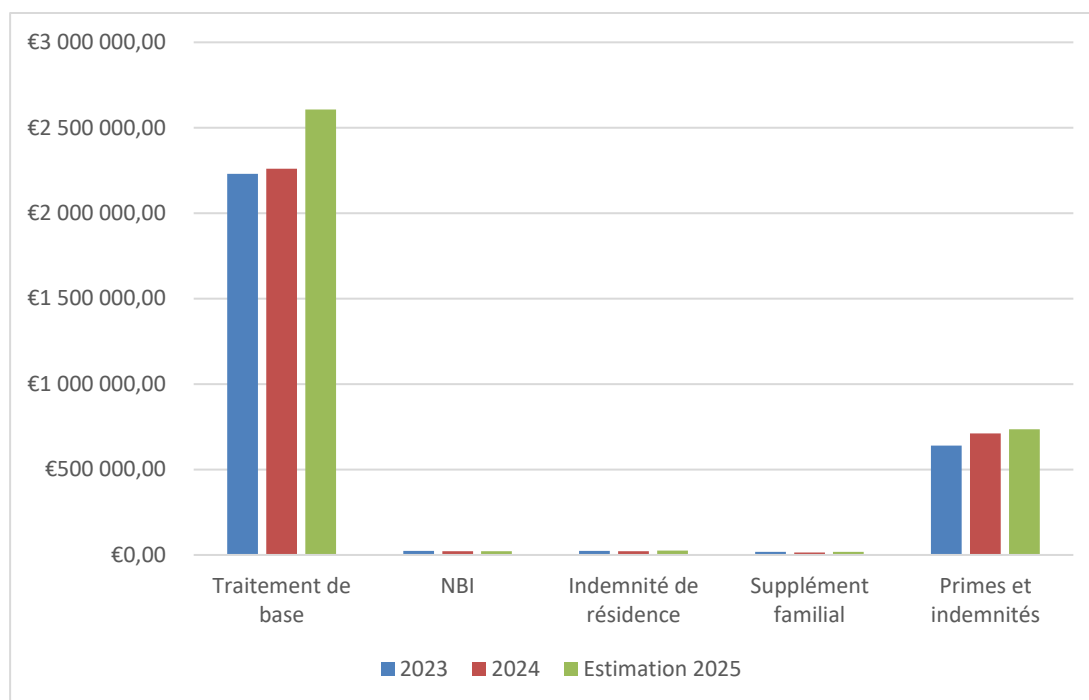
1. Données relatives aux éléments constitutifs de la rémunération des agents

	CA 2023	CA 2024	Estimation 2025
Traitement de base	2 231 146,38€	2 260 320,09€	2 607 000€
NBI	23 065,19€	21 608,79€	22 000€
Indemnité de résidence	23 065,79€	21 608,31€	25 000€
Supplément familial	18 822,13€	13 963,65€	19 000€
Primes et indemnités	639 115,99€	711 812,01€	735 000€
Totaux	2 935 215,48€	3 029 312,85€	3 408 000€

Concernant les primes et indemnités, sont compris l'IFSE, le Complément Indemnitaire ainsi que le 13ème mois. Pour l'année 2023, le CI n'a pas été versé en décembre. En 2024, il a été versé en 3 fois (janvier, juin et décembre).

L'évolution de la masse salariale est principalement due à l'application des mesures gouvernementales, aux avancements et aux recrutements nécessaires pour assurer la continuité du service public. En 2024, la hausse des primes et indemnités s'explique notamment par le versement du Complément Indemnitaire (CI) en trois fois (janvier, juin et décembre), contrairement à 2023.

L'estimation 2025 anticipe une légère augmentation en raison des revalorisations prévues et de l'impact des nouveaux recrutements.

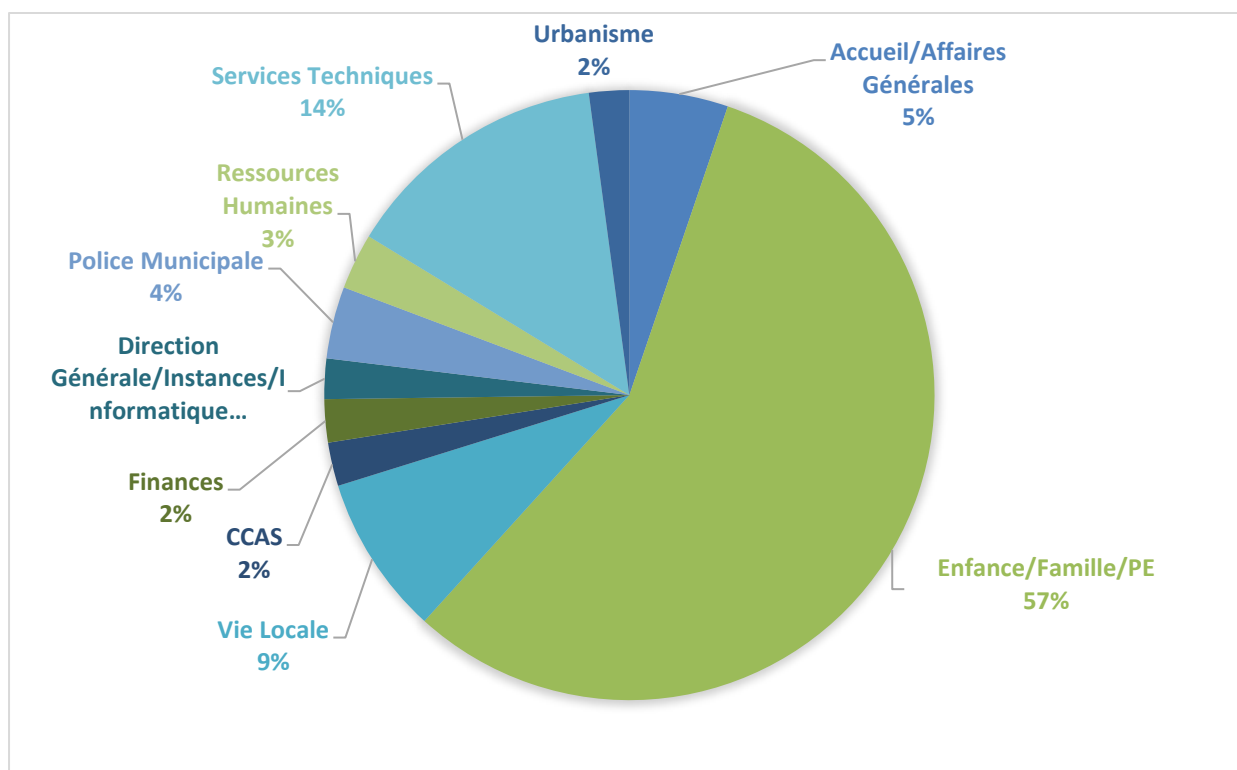


2. Masse salariale par service (salaires chargés) :

Services	CA 2024	2025
Accueil/Affaires Générales	243 161,17€	
Animation/Périscolaire	1 047 728,83€	
Bibliothèque	91 308,02€	
Finances	106 100,37€	
Crèche	460 063,00€	
CCAS	107 398,31€	
Culture/Associations	211 395,64€	
Direction Générale	39 213,03€	
Etudes surveillées	27 476,41€	
Informatique	11 899,86€	
Police Municipale	177 451,79€	
Ressources Humaines	137 800,97€	
Scolaire/ATSEM	1 090 523,77€	+ 3 agents PEC
Instances/Secrétariat maire	48 358,42€	
Services Techniques	658 412,49€	+ 2 agents PEC
Urbanisme	98 880,97€	
Vie Locale/communication	91 024,73€	
Total	4 648 197,78€	

+ 1 agent réintégré en mai 2025.

+ 1 agent informatique en juin 2025.



L'évolution de la masse salariale par service reflète les besoins accrus en personnel qualifié en adéquation avec les effectifs scolaires et assurer un service de qualité aux administrés. Les services Animation/Périscolaire et Scolaire/ATSEM concentrent une part importante de la masse salariale, témoignant de l'engagement de la collectivité dans les secteurs de l'enfance.

Autres charges (012)	CA 2024
Assurance du personnel	62 789,50€
CNAS	34 491,66€
Autres charges (Médecine du travail, régul...)	12 946,78€
Total	110 227,94€

L'augmentation des charges de personnel inclut des ajustements liés à la couverture sociale et aux obligations légales en matière de protection des agents. L'assurance du personnel et le CNAS représentent des postes de dépenses significatifs qui évoluent en fonction des effectifs et des conventions en vigueur.

Montant cotisations obligatoires versées en 2024 (retraite, URSAF...) : **1 550 197,78€**

Masse salariale totale :

CA 2023	CA 2024	Estimation 2025
4 849 647,00 €	4 758 425,72 €	5 105 188

L'augmentation prévue de la masse salariale en 2025 s'explique par plusieurs facteurs :

- Des revalorisations salariales liées aux évolutions indiciaires (IFSE, CI, SMIC...)
- Des augmentations des cotisations CNRACL
- Des éventuels recrutements supplémentaires.

Cette progression traduit l'adaptation nécessaire des ressources humaines aux besoins croissants des services municipaux.

3. Les effectifs

a. Les départs à la retraite :

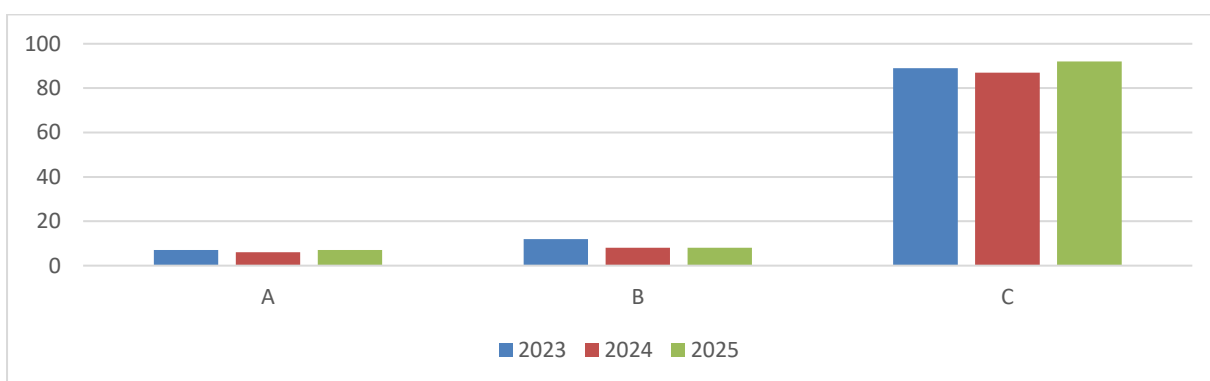
En 2023, 2 agents de service des écoles de catégorie C.

En 2024, 1 agent de catégorie B au service Urbanisme ainsi que le Chef de service de la Police Municipale de Catégorie C.

En 2025, 1 responsable des Ressources Humaines de catégorie B, 4 agents de service des écoles de catégorie C et une Assistante Maternelle.

b. Répartition par catégorie :

Catégories	2023	2024	2025 (prévisions)
A	7	6	7
B	12	8	8
C	89	87	92
Totaux	108	101	107



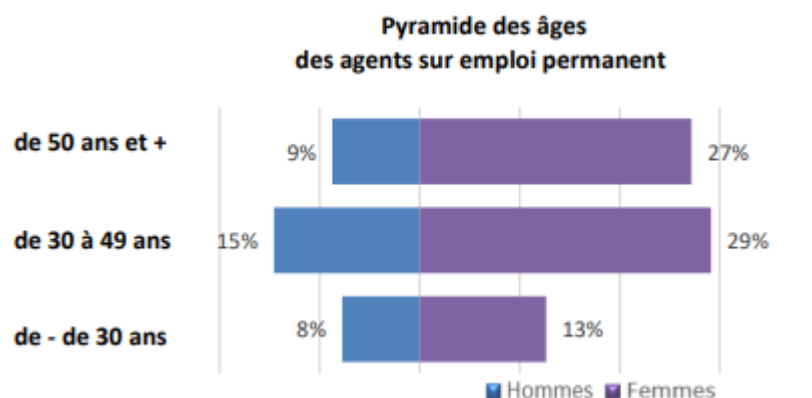
Les prévisions d'effectifs pour 2025 traduisent un maintien des postes en catégories A et B, avec une hausse des effectifs en catégorie C, notamment dans les services de proximité (agents de service des écoles, ATSEM, Service Technique). Les départs à la retraite prévus (1 responsable RH, 4 agents de service des écoles et une assistante maternelle) impliquent des recrutements stratégiques pour garantir la continuité du service public.

c. Répartition par statut :

Catégories	2023	2024	2025 (prévisions)
Titulaires, stagiaires	72	70	70
Contractuels	36	31	37
Totaux	108	101	107

L'évolution du nombre de contractuels en 2025 est liée aux besoins temporaires pour remplacer les départs et assurer la continuité du service. La stabilisation du nombre de titulaires/stagiaires montre une volonté de maîtriser la masse salariale tout en répondant aux contraintes de gestion du personnel.

d. Pyramide des âges



Avec une moyenne d'âge de 43 ans, la gestion des carrières et l'anticipation des départs à la retraite constituent des enjeux majeurs. La collectivité devra mettre en place des actions visant à assurer la transmission des compétences et la formation des nouvelles recrues.

e. Les évolutions professionnelles

	2023	2024	2025 (prévisions)
Avancement d'échelons	24	29	28
Avancement de grades	0	15	8
Promotion interne	0	0	0
Totaux	24	44	36

L'année 2024 a permis une augmentation significative des avancements de grade (15 contre 0 en 2023), en réponse aux évolutions de carrière des agents et aux besoins de reconnaissance des compétences.

4. Les mesures gouvernementales viennent affecter chaque année le budget des collectivités locales :

2022	Revalorisation catégorie C Revalorisation SMIC 01/05/2022 Revalorisation du point d'indice au 01/07/2022
2023	Revalorisation du point d'indice au 01/07/2023
2024	Augmentation du SMIC Prime du pouvoir d'achat Organisation imprévue des élections législatives
2025	Augmentation de la cotisation CNRACL

L'augmentation de 4 points des cotisations CNRACL aura un impact important sur le chapitre 012. Les décisions gouvernementales, comme l'augmentation du SMIC et la revalorisation du point d'indice, influencent directement la masse salariale, nécessitant une anticipation budgétaire rigoureuse.

D- Autofinancement de la commune

L'autofinancement brut est un indicateur essentiel, qui mesure la capacité de la commune ou du groupement à dégager des ressources sur son cycle de fonctionnement courant. Il doit couvrir a minima le remboursement en capital des emprunts.

L'autofinancement résiduel ou autofinancement net permet à la commune ou au groupement de disposer de financement propre pour ses investissements.

Synthèse des recettes :

1. Produits réels par habitants :

- 2021 : 1 160€ par habitant
- 2022 : 1 203€ par habitant
- 2023 : 1 225€ par habitant
- En dessous de la moyenne départementale de 1 341€ par habitant.

2. Total des recettes :

- 2021 : 7,65 M€
- 2022 : 7,92 M€
- 2023 : 8,2 M€
- Augmentation des recettes 532 K€, dont 364 K€ en 2023.

3. Ressources fiscales :

- Augmentation de 10,3 % sur la période 2021-2023.
- 2021 : 5,17 M€
- 2022 : 5,34 M€
- 2023 : 5,7 M€
- 851€ par habitant, en dessous de la moyenne départementale de 979€ par habitant.

4. Dotations et participations :

L'augmentation constatée en 2022 (+12,7 % par rapport à 2021) reposait essentiellement sur le versement d'une dotation de soutien à l'investissement (DSIL) dont l'imputation en fonctionnement s'avérait finalement erronée. En 2023, elles s'élèvent à 1,67 M€ contre 1,61 M€ en 2021 en progression de 3,6 % sur la période, mais repli de 8,1 % en 2023.

- 2021 : 1,61 M€
- 2023 : 1,67 M€
- 249€ par habitant, contre 215€ pour la moyenne départementale.

5. Autres produits réels :

- Diminution de 4,4 % sur la période 2021-2023.
- Progression de 9,7 % en 2023 par rapport à 2022.
- 127€ par habitant, en dessous du niveau départemental de 146€ par habitant

Synthèse des dépenses :

1. Réduction des charges réelles :

- 2021 : 7,66 M€
- 2022 : 7,69 M€
- 2023 : 7,28 M€
- **1 086€ par habitant en 2023, en dessous de la moyenne départementale de 1 162€ par habitant.**

2. Charges de personnel :

- Augmentation de 6,6 % sur les deux derniers exercices.
- 2021 : 4,52 M€
- 2022 : 4,84 M€
- 2023 : 4,82 M€
- **719€ par habitant en 2023, proche de la moyenne départementale de 718€ par habitant.**

3. Subventions et contingents :

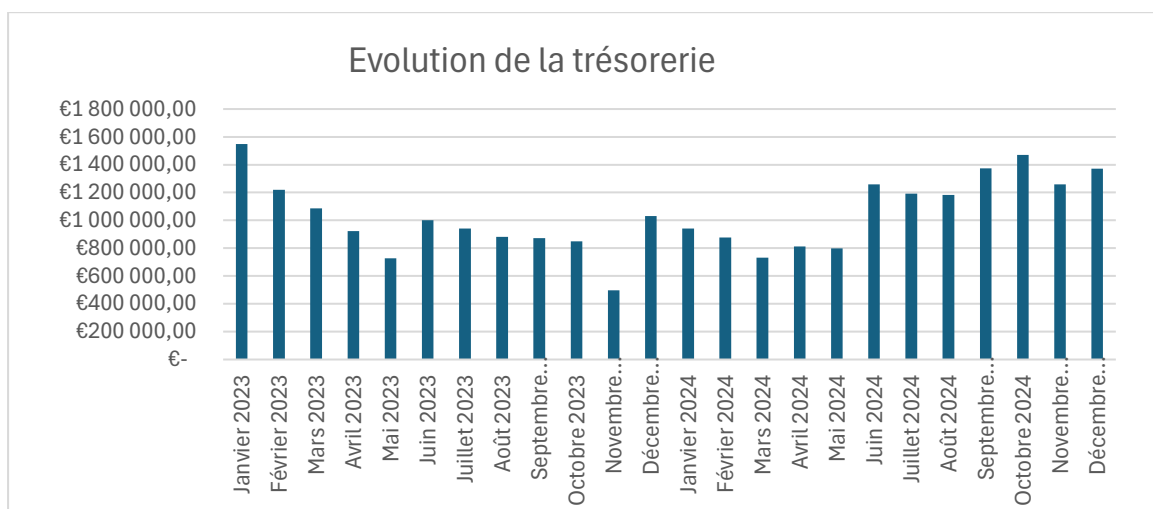
- Diminution de moitié sur la période 2021-2023.
- 2022 : 305,3 K€
- 2023 : 145,5 K€
- **22€ par habitant en 2023, très inférieur à la moyenne départementale de 47€ par habitant.**

4. Charges financières :

- Progression de 31,1 % entre 2021 et 2023.
- 2021 : 135,35 K€
- 2022 : 149,2 K€
- 2023 : 177,5 K€
- **26€ par habitant en 2023, presque deux fois plus élevé que la moyenne départementale de 14€ par habitant.**

5. Autres charges réelles :

- Baisse de 20,6 % entre 2021 et 2023.
- 2022 : 2,4 M€
- 2023 : 2,14 M€
- **319€ par habitant en 2023, en dessous de la moyenne départementale de 384€ par habitant**



IV- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT

A- Programme d'investissement

Un autofinancement de plus de 400 000€ a été dégagé en 2024. En 2025, la Ville d'Itteville prévoit un programme d'investissement ambitieux avec un budget total de 1 815 932 € alloué à divers équipements et infrastructures. Ces investissements visent principalement à moderniser les équipements municipaux, améliorer la qualité des services publics et renforcer la sécurité et l'attractivité du territoire.

Principaux axes d'investissement :

- Éducation et enfance :
 - Travaux dans les écoles
 - Modernisation des équipements pédagogiques et infrastructures scolaires.
 - Végétalisation d'une cour de récréation.
- Cadre de vie, urbanisme et service technique :
 - Améliorations et acquisitions foncières via l'Établissement Public Foncier (EPF).
 - Travaux d'entretien dans le cimetière.
 - Poursuite de l'aménagement du local des Fauvettes.
 - Réfection de la voirie.
 - Remplacement de véhicules.
- Sécurité et prévention :
 - Renforcement de la défense incendie.
- Culture et équipements municipaux :
 - Modernisation de la bibliothèque.
 - Améliorations des équipements liés à l'événementiel.
- Investissements divers :
 - Achats d'équipements et de matériels municipaux.
 - Petits travaux.

Tableau Récapitulatif des Investissements 2025 :

Secteur	Équipement concerné	Montant prévu (€)
Éducation	Travaux écoles/centre de loisirs	164 356
Éducation	Végétalisation école	192 000
Éducation	Equipements pédagogiques écoles	26 000
Service Technique	Véhicules ST	80 000
Service Technique	Local Fauvettes	100 000
Urbanisme	Acquisitions foncières PLU	679 826
Urbanisme	Voies Douces et voiries	185 000
Cadre de vie	Cimetière et petit patrimoine	36 000
Sécurité	Défense incendie	60 000
Culture	Bibliothèque	9 000
Événementiel	Matériel	10 000
Commune	Achats divers	96 700
Commune	Travaux généraux	50 000
Reste à réaliser 2024		127 050

Total des investissements 2025 : 1 815 932 €

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de développement et d'amélioration des infrastructures municipales avec un focus sur l'éducation, l'urbanisme et la sécurité. Ces investissements permettront d'assurer une meilleure qualité de vie aux habitants et d'accompagner la croissance et la modernisation du territoire.

B- Les recettes d'investissement

	CA 2024	Prévisions 2025
13- Subvention d'investissement	35 407€	516 691€*
10- FCTVA	100 299€	50 000€
10 - Taxe d'aménagement	22 005€	20 000€
27 - Autres immobilisations	4 148€	0€
	161 859€	586 691€

*150 000€ (Fauvettes), 65 990€ (LED - Eiffage), 105 000€ (Aménagement Brassens), DETR 2023 (50 000€), DETR 2024 (41 000€), 104 701€ (DSIL Végétalisation P. Bert)

C- Endettement et durée de désendettement

Encours de la dette	7 814 044,90 €
DIVERS INVESTISSEMENT	3 223 000,00 €
DIVERS INVESTISSEMENT (ANCIEN RCU)	737 500,00 €
Financement investissement	2 175 000,00 €
TP 1 REHAB ECOLES PREVERT ET BERT	63 211,56 €
TP 12 DIVERS INVESTISSEMENT	119 226,20 €
TP 14 EMPRUNT GENERAL COUVERTURE	166 666,80 €
TP 17 BIS RESEAU HIPERLAN	161 613,91 €
TP 17 RESEAU HIPERLAN	168 666,64 €
TP 18 DIVERS INVESTISSEMENTS	130 500,00 €
TP 2 REHABILITATION ECOLE PICASSO	43 516,41 €
TP 3 EMPRUNT GENERAL COUVERTURE	73 830,82 €
TP 5 EMPRUNT CENTRE TECHNIQUE	663 822,51 €
TP 6 REHAB ECOLES PREVERT ET BERT	87 489,62 €

CAF brute et annuité de la dette :

La CAF brute doit couvrir le remboursement de l'annuité en capital de la dette.

En 2023, l'annuité de la dette diminue à 625,07 K€ (contre 705,37 K€ en 2022 et 627,80 K€ en 2021).

CAF nette :

En 2023, la CAF nette s'établit à 300,9 K€, soit 45€ par habitant. Ce niveau est plus de deux fois inférieur à la moyenne des communes essonniennes de même strate (109€ par habitant).

Deux ratios permettent d'apprécier la capacité de la commune à se désendetter :

- 1. Le ratio d'endettement :** c'est le rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de

fonctionnement. Le seuil d'alerte de ce ratio se situe à plus de 120%. La commune affiche en réalisé 2023 un ratio de 56% (hors cessions immobilières) et se situe donc dans la moyenne de la strate (63,3% en 2023).

Selon les prévisions, le ratio d'endettement pour 2024 s'établirait aux alentours de 53,9%.

- 2. Le ratio de désendettement** : c'est le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute. Il mesure le temps théorique nécessaire à la commune pour solder l'intégralité de sa dette si elle affectait la totalité de son autofinancement au remboursement de la dette. La capacité de désendettement de la commune, évaluée par année, est de 9,37 ans en 2023 contre 40,33 ans en 2022.

A titre informatif, le seuil critique indiquant des difficultés à rembourser la dette propre est fixé à 12 ans. A partir de 7 années, la collectivité doit d'ores et déjà surveiller sérieusement ce ratio.

CONCLUSION

En 2025, la municipalité présentera un budget primitif fidèle aux objectifs de rigueur de gestion financière arrêtés dès son arrivée et qu'elle a tenus lors de sa précédente mandature, en total respect des principes de sincérité et d'équilibre budgétaires, à savoir :

- ➔ Contenir l'évolution des charges de fonctionnement marquée par un maintien de la dynamique des dépenses sous l'effet de l'inflation et des mesures de revalorisation ;
- ➔ Contenir l'évolution de la masse salariale malgré différentes réformes Impulsées par le Gouvernement
- ➔ Valoriser l'autofinancement afin de maintenir un taux d'épargne satisfaisant ;
- ➔ Prévoir au budget primitif un programme d'investissement 2025 financé majoritairement par l'épargne de la Ville, des ressources propres (FCTVA, TAM, Produits des amendes), en conservant un niveau d'emprunt adapté ;
- ➔ Offrir aux familles un éventail large et diversifié de services et de prestations ;
- ➔ Préserver le pouvoir d'achat des contribuables ittevillois en maintenant les taux de fiscalité à leur niveau ;
- ➔ Développer les actions événementielles qualitatives ouvertes à tous les habitants.

Aussi, le contexte économique nous contraint à rester vigilants sur l'évolution des dotations qui nous obligent à un suivi quotidien et à opérer des choix en termes d'investissements et de

dépenses tout en poursuivant un objectif prioritaire sur le renforcement du cadre de vie, les actions événementielles qui rassemblent et la végétalisation urbaine.